



Règlement du Monumen'Trail 2020



Le club d'athlétisme de Neufchâteau a le plaisir de vous accueillir pour la 3^{ème} édition du Monumen'Trail qui se déroulera le dimanche 20 septembre 2020.

Préambule

À propos des longueurs des parcours.

Avec la généralisation des GPS, il est de plus en plus fréquent que les distances de parcours soient contestées par des concurrents dont le GPS annonce une distance supérieure ou inférieure à celle annoncée par l'organisateur.

Il faut savoir que pour des courses qualificatives (10km ou semi par exemple) :

- le mesurage officiel d'un parcours est toujours effectué deux fois, par un ou deux mesureurs ayant reçu une formation homologuée par la FFA.
L'écart entre les deux mesures ne doit pas excéder 0,1 %.
- la trajectoire mesurée est la plus courte qui puisse être empruntée par un coureur.
- la technique du mesurage est universelle et reconnue par les fédérations nationales et l'IAAF. Tous les tests ou vérifications qui ont été effectués prouvent la fiabilité de cette technique.

En ce qui concerne les GPS, pour tout trail :

- l'évaluation d'une longueur ne se fait pas en continu, mais à partir de points plus ou moins rapprochés et qui, dans le cas d'une ligne droite, ne sont pas toujours rigoureusement alignés. Pour un parcours sinueux les incertitudes sont encore plus fortes.
- on estime que les GPS des coureurs donnent des résultats excessifs d'au moins 1 % (100 mètres pour 10 km, 210 mètres pour un semi, 420 mètres pour un marathon). Si vous n'êtes pas convaincu, testez votre GPS (sur un stade, par exemple : un stade mesure 400m à 30cm de la lisse).

Charte environnement / Charte Trail

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement, à ne laisser aucun déchet sur le parcours, ni commettre de dégradation.

Le passage dans le parc du château ne sera possible que pour les coureurs ayant le dossard bien accroché sur la poitrine. Passage individuel dans le sas d'entrée du parc du château.

Chaque concurrent s'engage à porter secours en cas de défaillance d'un autre concurrent.

Epreuve

Monumen'Trail 16 km avec un dénivelé d'environ 400 m.

Départ de la course

Le départ a lieu au Fort de Boulémont à Mont les Neufchâteau. Les départs se feront en départ contre la montre. Départ des coureurs toutes les 15 secondes. L'ordre de départ se fera du premier inscrit (internet ou papier) au dernier. Le dernier inscrit sur place partira en dernier.

Arrivée de la course

L'arrivée a lieu aux abords du Fort de Boulémont à Mont les Neufchâteau.

Horaires

Briefing 8h50 Monumen'Trail 16km

Départ du premier coureur : 9H00

Inscriptions et tarifs

Tarifs

Monumen'Trail 16km : 11 euros

Majoration 4 euros pour les inscriptions le samedi 19 et le dimanche 20 septembre 2020.

Inscriptions / Retrait des dossards

Par internet : <http://event.dag-system.com/evenement>

Les inscriptions internet seront closes le jeudi 17 septembre 2020 à 20h00.

Pas d'inscription le vendredi 18 septembre 2020.

Inscription sur place : samedi 19 septembre 2020 : Stade de Neufchâteau de 10h à 12h et Fort de Boulémont de 14h à 17h avec majoration de 4€.

Inscription sur place : Le dimanche 20 septembre 2020 à partir de 8h00 jusqu'à 8h45 au Fort de Mont les Neufchâteau avec majoration de 4€.

Le nombre de coureurs n'est pas limité.

Le médecin présent sur place ne signera pas de certificat de complaisance.

Ravitaillements

La course se déroule en autonomie complète (à cause du COVID 19) et les coureurs devront obligatoirement emporter une réserve d'eau et les vivres nécessaires.

Un ravitaillement liquide sera toutefois prévu au km 10.

Equipement obligatoire

L'organisateur pourra demander aux concurrents d'emporter un vêtement imperméable en cas de mauvaises conditions météorologiques.

Sac avec poche à eau 1 litre minimum, couverture de survie, sifflet.

Les bâtons sont autorisés.

Barrières horaires / abandons

Le Monumen'Trail s'adresse à des coureurs entraînés.

En cas d'abandon, le coureur doit se rendre au point de contrôle le plus proche et redonner son dossard. Il rejoindra l'arrivée soit avec le signaleur après le passage du dernier coureur, soit par ses propres moyens.

Participation

Le Monumen'Trail 16km est ouvert aux coureurs nés en 2002 et avant (les mineurs devront justifier d'une autorisation parentale).

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

* Soit d'une licence Athlé Compétition

* Ou Athlé Entreprise

* Ou Athlé Running délivrée par la FFA

* Ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

Attention !! Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées

* Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de la défense (FCD),
- Fédération française du sport adapté (FFSA),
- Fédération française handisport (FFH),
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- Fédération sportive des ASPTT,
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Parcours (voir itinéraire)

Balisage avec des flèches sur piquets à chaque intersection et rubalise le long du parcours.

Récompenses

Un cadeau à chaque participant.

Le classement scratch de la course : 3 premières féminines et 3 premiers masculins.

Le premier de chaque catégorie sera récompensé (Espoir à Master 5).

Buvette et Restauration

Buvette et snacking seront proposés sur place.

Assurance

L'Athlétic Club de Neufchâteau a souscrit auprès de la Fédération Française d'Athlétisme une assurance Responsabilité Civile pour le Monumen'Trail 2020. Les participants doivent cependant avoir une assurance personnelle, les licenciés la possèdent avec leur licence.

Responsabilité

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, blessures ou accidents provoqués par une déficience physique lors de l'épreuve.

Sécurité

La sécurité est assurée par une équipe de secouristes et l'équipe de l'organisation dont un médecin et des infirmières.

En cas de mauvais temps, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve.

Droit à l'image

Dans le cadre de la course le concurrent donne l'autorisation à l'organisation d'utiliser toute photo ou image concernant la course dans le cadre de la promotion de celle-ci.

Annulation

En cas d'annulation par l'organisation par suite de conditions météorologiques très défavorables ou autre raison majeure (COVID 19), l'inscription sera remboursée.

En cas d'annulation par les concurrents, un certificat médical sera obligatoirement exigé et 8 euros seront conservés pour frais d'organisation.

Respect du règlement

Les concurrents s'engagent à respecter le règlement.

